

LES DALLAGES SUR TERRE-PLEIN

Le dallage sur terre-plein dans la maison individuelle peut permettre une économie, mais ce type de solution n'est pas envisageable dans tous les cas.

1. FONCTIONS DU DALLAGE SUR TERRE-PLEIN

Il s'agit ici des pièces d'habitation et non des caves et garages.

Les fonctions à assurer sur le dallage sont essentiellement :

- Fournir une surface plane apte à supporter les revêtements de sol et les cloisons de distribution.
- Assurer la protection thermique, dans le cas d'un chauffage de type solaire passif, il possède une forte inertie thermique (masse 250 kg/m²)
- Assurer la protection contre l'humidité, les remontées capillaires, le gel, etc...

On doit considérer que ces fonctions sont assurées par l'ensemble dalle plus terre-plein. C'est l'ensemble qui ne doit pas se déformer excessivement et qui doit constituer une barrière contre l'humidité.

2. CONSTITUTION DU DALLAGE

Dans un dallage sur terre-plein, on distingue principalement :

- Le terre-plein ou fondation : il s'agit de terrain que l'on a préparé, rendu apte à recevoir le dallage.
- Le corps du dallage constitué par une dalle en béton armé assise sur la fondation.
- La finition revêtement de sol : on peut retenir deux classes de construction suivant la conception de la maison et les conditions locales du terrain.

- Premier cas :

Le dallage sur terre-plein est solidaire de la fondation des murs (fig. 1)

Cas le plus souvent employé dans le cas d'une maison individuelle à rez-de-chaussée et combles aménagés.

Le dallage participe donc à la transmission de toutes les charges sur le sol, y compris celles des murs de façades et de refends. Cette conception expose aux

tassements différentiels, c'est-à-dire à des tassements différents sous les murs et sous la dalle. En effet les charges transmises par la dalle sont très faibles, tandis que sous les murs de façades les pressions transmises au sol peuvent être beaucoup plus importantes. Le sol tassera donc davantage sous les murs. Si la dalle n'est pas convenablement armée, elle peut casser ou se fissurer (fig. 2).

- Deuxième cas :

Dallage non porteur (fig. 3). Le dallage est désolidarisé des façades et des refends lourds qui reposent sur des fondations indépendantes.

Cette disposition est plus couramment employée pour des constructions de 2 niveaux ou plus, car elle diminue les risques de tassements différentiels.

On voit ainsi l'intérêt de connaître au mieux l'aptitude au tassement du sol où l'on veut construire, sa compressibilité. De plus, cette compressibilité est largement influencée par la teneur en eau du terrain et ses variations. L'augmentation de la teneur en eau

FIG : 1

